



# L'aliénation parentale

La plus grande victime :  
votre enfant

---



# Présenté par

**Me Gabrielle Beaulieu**

Avocate en droit familial chez Alt Divorce





# Organisé pour Action ontarienne contre la violence faite aux femmes

Dans le cadre de la campagne :



**fodf** Femmes ontariennes et droit de la famille  
Le droit de savoir

Avec le soutien financier de



Les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement la position officielle du gouvernement de l'Ontario



# Campagne Femmes ontariennes et droit de la famille (FODF)

Cette campagne :

- Donne de l'information sur les droits des femmes et sur les choix que leur offre le droit de la famille en Ontario.
- Est offerte en 14 langues, dans des formats accessibles, imprimés ou en ligne sur notre nouveau site [www.undroitdefamille.ca](http://www.undroitdefamille.ca)



# Clause d'exonération de responsabilité légale

- Cette présentation contient de l'information sommaire sur certains éléments de la loi et des processus juridiques à titre d'information générale et est à jour en date du mois de octobre 2015.
- Si une femme a des problèmes qui relèvent du droit, elle devrait obtenir des conseils juridiques d'une avocate.



# L'aliénation, qu'est-ce que c'est?

- Lorsqu'un parent par ses comportements verbaux ou non verbaux dénigre l'autre parent sans aucune justification valide
- Lorsqu'un enfant est aliéné, il contribuera à dénigrer l'autre parent
- L'aliénation a plusieurs phases
- Peut être intentionnel ou non intentionnel



# Où retrouve-t-on de l'aliénation parentale?

- Majoritairement dans des cas de séparation ou de divorce
  - De haut conflit



# Raisons poussant certains parents

- Historique de conflits matrimoniaux
- Une séparation humiliante
- L'âge de l'enfant et son tempérament
- L'influence des frères et sœurs, la famille éloignée et les nouveaux partenaires





# Phases

- La majorité des experts vont diviser l'aliénation parentale en trois phases
  1. Conflit de loyauté chez l'enfant
  2. Alliance avec le parent dénigrant
  3. Justification de l'enfant – Haut niveau de résistance



# À ne pas confondre

- Un enfant peut avoir une préférence sans nécessairement être aliéné
  - Colère qu'un parent soit parti
  - Sympathie pour le parent qui s'est fait laisser
  - L'ennui chez un parent
  - Difficulté avec la nouvelle famille
  - Plus à l'aise avec le parent primaire
  - Anxiété lors de la transition



# À ne pas confondre

- Affinité avec un certain parent
- Le parent ayant le moins de règlements
- Choisir le parent qui ne crée pas de conflit de loyauté
- Abus envers l'enfant ou ses frères et sœurs



# Signes précurseurs de l'enfant

- Va faire le perroquet
- Exagère les faits qui se sont déroulés chez un parent - accusations
- Souvenirs peu crédibles
- Va voir un parent comme tout bon ou tout mal
- Justification non raisonnée
- Va parler à n'importe qui des lacunes de l'autre parent
- Protège le parent qui aliène
- Va se construire de faux souvenirs



# Signes précurseurs du parent

- Colère persistante et exagérée
- Insiste que l'enfant prenne une décision quant aux droits de visite
- Élimine tous souvenirs de l'autre parent
- Accusations et culpabilisation de l'enfant
- Commentaires négatifs et néfastes constants
- Refus de considérer la thérapie
- Comportement non verbal
- Etc.



# Un parent peut aliéner l'enfant sans s'en rendre compte – ou aider l'aliénation

- Plus de discipline
- Se choque si l'enfant tente de défier son autorité
- Aucune empathie pour l'enfant
- Ne prend aucune responsabilité pour ses actions



# Risques à court et long terme

- Problèmes d'ajustements
- Mauvaise estime de soi
- Difficulté à ressentir le positif et le négatif d'une situation
- Culpabilité
- Dépression
- Le stress émotionnel démontré physiquement



# Que faire?

- Tenter de distinguer entre les comportements
- En cas de doute: consulter un expert
  - Travailleur social
  - Psychologue
  - Aide de l'enfance
  - Avocat - BAE - 90 jours





# Comment remédier à la situation ? Approche judiciaire

- Fardeau de preuve est très élevé
  - Si atteint – pris très au sérieux
- Motion urgente
- Ordonnances
  - Visites supervisées
  - Thérapie
- Faire attention une ordonnance ne demeure qu'une ordonnance



# Ordonnance ou accord de séparation

- Détailler le plus possible
  - Prise de décision
  - Horaire détaillé - fêtes et changement d'horaire
  - Restrictions (alimentaire, consommation, activités, etc.)
  - Visites manquées
  - Communications - écrit, avant de sauter aux conclusions
  - Comportements – parler négativement, processus de la cour
  - Certaines de ces conditions pourraient s'appliquer à la famille élargie



# Comment remédier à la situation ? Approche non judiciaire

- Garder une approche neutre
- Ne pas devenir défensif
- Relation positive avec l'enfant
- Continuer vos visites et vos contacts
- Se conformer à l'ordonnance de la cour ou toute autre loi
- Thérapie\*
- Tenter de comprendre l'autre partie et essayer de lui en parler



- Aller chercher de l'aide - cours de techniques pour les parents (Triple P)
- Documenter vos visites et ce que vous témoignez
- Reconnaître vos torts
- Surveiller les communications de votre avocat



# La patience est une vertu

- L'enfant aliéné peut revenir, mais le processus peut être long
- Se construire une carapace
- Groupe de soutien
- Ne pas laisser tomber
- Chercher la paix et non de se défendre pour envenimer la situation
  
- N.B. Ne pas attendre la dernière minute



# Suggestion de lecture

